

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU **PAYS BEAUME-DROBIE**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

N°B-202410-03

Du 2 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux du mois d'octobre, à neuf heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au local techniques de Joyeuse sous la présidence de Monsieur Christophe DEFFREIX, Président.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs WALDSCHMIDT Pascal, THIBON Jean François, GONTIER Philippe, DEYDIER BASTIDE Jean-Marc, BOISSIN Eric, GOUBE Julien, COULANGE François, DEFFREIX Christophe, CHABANE Francis, PARMENTIER Luc, FAURE Alexandre.

Ont participé : LAPORTE Jean Pierre, SALELE Matthieu, BELVA Nathalie.

Excusé : PIC Gabriel, PRANDI Patrice, BERRES Thierry, CHASTAGNIER Geneviève.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 11

Pouvoir : 0

Date de la convocation 26 septembre 2024

A été élu secrétaire : Monsieur Jean Marc DEYDIER BASTIDE

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE NOUVELLE SIGNALÉTIQUE DE RANDONNÉE : PROJET ET FINANCEMENT

En complément de la délibération n ° C-202203-044 du 17 mars 2022 concernant la candidature au Fonds Avenir Montagne (uniquement zone montagne) et au vu des nouvelles possibilités de financement du Conseil Départemental de l'Ardèche, il est proposé d'étendre le projet à l'ensemble du territoire avec le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
SECTEUR MONTAGNE	45 000,00 €	Fonds Avenir Montagne (Etat)	28 000 €	41%
SECTEUR PLAINE	24 000,00 €	TRPN Région AURA	15 200 €	22%
TOTAL	69 000,00 €	Département de l'Ardèche	12 000 €	17%
		Auto-financement CdC	13 800 €	20%
		Total	69 000 €	

Le Bureau communautaire,

Ouïe l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide d' :

Acter la mise en place de la nouvelle signalétique à l'échelle des 19 communes,

Approuver le budget et le plan de financement,

Solliciter une subvention au projet du Département de l'Ardèche au titre de la politique randonnée (Règlement d'aide voté le 8 mars 2024),

Confirmer la sollicitation d'une subvention à la Région au titre du programme Territoire Région Pleine Nature,

Inscrire les crédits correspondants aux budgets en dépenses comme en recettes.

Fait et délibéré à Joyeuse, le jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Christophe DEFFREIX
Président

Jean Marc DEYDIER BASTIDE
Secrétaire de séance

